

Sièges garantis – un outil fondamental pour la protection des intérêts de la minorité francophone

Bienne, le 21 avril 2022

Le Conseil des affaires francophones a été interpellé à plusieurs reprises ces dernières semaines concernant les résultats des élections cantonales 2022 et la répartition des sièges garantis à la minorité francophone. Suite à sa séance plénière du 4 avril 2022, le CAF a transmis un courrier à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne demandant la poursuite des discussions entamées dans le cadre du mandat attribué à M. B. Pulver et de trouver une solution afin d'éviter qu'une pareille situation se reproduise à l'avenir.

Pour rappel, le système des sièges garantis est un outil démocratique essentiel pour la protection de la minorité francophone. Cet outil doit permettre d'assurer une voix aux francophones du Cercle électoral du Seeland et de Bienne. Les personnes occupant ces sièges garantis sont en principe membres de la Députation francophone du Grand Conseil. Ces organes permettent également une certaine coordination entre les travaux menés notamment par le CAF et les débats ayant lieu au Grand Conseil. Il est dès lors fondamental que les sièges garantis soient occupés par des représentantes et représentants de la communauté francophone qui portent la voix de celle-ci sur le plan linguistique certes mais surtout sur le plan culturel.

Bien que saluant la volonté des partis politiques de la région de prendre en main les questions liées au bilinguisme et à la protection des intérêts de la minorité francophone, le CAF a eu l'occasion à plusieurs reprises de faire part de son inquiétude quant à l'établissement de listes francophones sur le simple principe de l'autodétermination. Dans le courrier adressé à la Chancellerie d'Etat, le CAF a dès lors demandé une nouvelle analyse des solutions possibles à mettre en place, solutions devant être respectueuses des principes démocratiques, mais dépassant le simple principe d'autodétermination.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15.*